

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 8 juillet 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Serge Viau, directeur général par intérim
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0350

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juillet 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil
d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 juin 2008**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 juin 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du « *Rapport annuel 2007* » du Service de transport adapté de la Capitale (STAC).
- Dépôt du « *Rapport annuel 2007* » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- Dépôt du « *Rapport annuel 2007* » du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

**Adjudication d'un contrat pour la construction d'une usine de
traitement des eaux de lixiviation au site d'enfouissement de la ville
de Québec (volet 2) (VQ-39949) - AP2008-320 (CT-2170090) —
(Ra-1409)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, à « La Cie Wilfrid Allen ltée », un contrat en vue d'effectuer la construction d'une usine de traitement des eaux de lixiviation au site d'enfouissement de la ville de Québec pour le volet 2, comprenant la finition intérieure du bâtiment incluant la ventilation, la plomberie, l'électricité, l'instrumentation/contrôle et la fourniture et l'installation de certains équipements de procédés, pour un montant de 1 423 771,39 \$ incluant les taxes, conditionnellement à la mise en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 378, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39949 et à sa soumission en date du 3 juin 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'implantation du logiciel de cour municipale (dossier 40493) - AP2008-333 (CT-AP2008-333) — (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° que le Service des finances dépose les sommes nécessaires, soit un montant de 1 996 000 \$ incluant les taxes, au projet-tâche du Service des technologies et des télécommunications, tel que mentionné à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'adjuger, à « Bell Solutions d'affaires inc. », un mandat en vue de la fourniture des diverses composantes logiciels ainsi que des services techniques et professionnels, pour la mise en place de leur logiciel de cour municipale, pour un montant de 1 429 381 \$ incluant les taxes, pour le système de gestion de cour municipale, conformément à sa proposition en date du 23 juin 2008 et d'un montant de 555 910 \$ incluant les taxes, de coûts de maintenance et d'entretien répartis sur cinq (5) ans, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant le secteur de zone R-A/A₇, Règlement n° 82-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-178 (Ra-1406)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant le secteur de zone R-A/A₇, Règlement n° 82-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0355

Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches » et versement d'une subvention au montant de 945 515,19 \$ - DE2008-032 (CT-DE2008-032) — (Ra-1409)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », relativement au versement d'une subvention en 2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à verser un montant de 945 515,19 \$ à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », conditionnellement à la signature du projet d'avenant et au respect des conditions de versement qui sont prévues à l'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0356

Contribution financière de la Ville de Québec au « Centre local de développement de Québec » pour l'année 2008, relative à l'appui au développement local - Conclusion d'un deuxième avenant à l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville et le « Centre local de développement de Québec », afin de tenir compte des nouvelles modalités de versement de la contribution de la Ville pour l'année 2008 et versement d'une contribution au montant de 1 500 000 \$ - DE2008-052 (CT-DE2008-052) — (Ra-1409)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de fixer la contribution financière de la Ville de Québec au « Centre local de développement de Québec », au montant de 1 500 000 \$ pour l'année 2008, concernant le développement local;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un deuxième avenant à l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », en matière de développement local, relativement aux modalités de versement de la contribution de la Ville de Québec pour l'année 2008 au « Centre local de développement de Québec », selon des modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des finances à verser une contribution de

1 500 000 \$ au « Centre local de développement de Québec », sous réserve de l'entrée en vigueur du deuxième avenant à l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », en matière de développement local et conformément aux modalités mentionnées audit avenant.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0357

Modification à l'entente intervenue le 1^{er} novembre 2007 entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat - DE2008-082 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la modification à l'entente intervenue le 1^{er} novembre 2007 entre la Ville de Québec et « la Société d'habitation du Québec », relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de modification à l'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite modification à l'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0358

Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) et nomination de représentants de la Ville au sein du comité paritaire prévu audit protocole - EN2008-034 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du

Québec, relativement au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° de nommer madame Diane Bouchard et monsieur René Gélinas, ainsi que madame Cécile Cognet à titre de substitut, comme représentants de la Ville au sein du comité paritaire dont la formation est prévue au protocole d'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0359

Virement budgétaire à même les compressions exercées dans les compétences de l'agglomération et affectation d'un montant de 2 083 974 \$ aux dépenses de déneigement de l'agglomération - FN2008-044 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser :

- 1° un virement budgétaire à même les compressions exercées dans les compétences de l'agglomération, tel que décrit au document joint en annexe 3 au sommaire décisionnel;
- 2° l'affectation d'un montant de 2 083 974 \$ aux dépenses de déneigement de l'agglomération, à même la réserve de l'agglomération dédiée aux opérations de déneigement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0360

Distribution d'une partie du surplus non affecté de l'agglomération - FN2008-045 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser la distribution d'un montant de 16 000 000 \$, sur la base de la richesse foncière 2007, aux villes faisant partie de l'agglomération de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0361

Autorisation à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour des projets d'études concernant l'état physique des conduites d'aqueduc et d'égout et autorisation à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions pour des projets d'études - IN2008-076 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour des projets d'études concernant l'état physique des conduites d'aqueduc et d'égout;
- 2° le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), volet 2, d'un montant équivalent aux 2/3 des coûts admissibles pour les projets d'études suivants :
 - Analyse de la situation des infrastructures d'eau de la Ville de Québec;
 - Comparaison de l'évolution de l'état des infrastructures d'eau de la Ville de Québec avec celle d'autres municipalités du Québec;
 - Étude de la dégradation des conduites d'aqueduc de la Ville de Québec;
 - Modélisation de l'évolution de l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout;
- 3° le directeur du Service de l'ingénierie à signer le formulaire de présentation de projet au FIMR, volet 2, du ministère des Affaires municipales et des Régions et tout autre document requis pour donner plein et entier effet au présent dossier.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0362

Versement d'une aide financière, par l'Office du tourisme de Québec, au « Regroupement des Institutions muséales de Québec (RIMQ) », pour la réalisation de la « Carte musées de Québec - Cuvée Spéciale 2008 » - OT2008-005 (Ra-1408)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le versement d'une aide financière, au montant de 100 000 \$ par l'Office du tourisme de Québec, au « Regroupement des Institutions muséales de Québec (RIMQ) », pour la réalisation de la « Carte musées de Québec - Cuvée Spéciale 2008 ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0363

Modification d'un poste de directeur de division, au Greffe de la cour municipale, classe 1, en un poste de directeur du Greffe de la cour municipale et greffier de cour, classe 1, au Greffe de la cour municipale et nomination à ce poste - RH2008-576 (CT-RH2008-576) — (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° de modifier un poste de directeur de division, au Greffe de la cour municipale, classe 1 (poste no 17467), en un poste de directeur du Greffe de la cour municipale et greffier de cour, classe 1, de l'échelle de traitements des emplois régis par les conditions de travail de l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec au Greffe de la cour municipale;
- 2° de nommer madame Annie Gaudreault (ID. 011701), employée permanente, au poste de directrice du Greffe de la cour municipale et greffière de cour, classe 1, au Greffe de la cour municipale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0364

Mandat, à la Ville de Montréal, en vue de réaliser divers travaux d'entretien et d'amélioration du logiciel « GEM », phase III - TI2008-019 (CT-2170153) — (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu, dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec concernant le partage, l'entretien et l'amélioration des systèmes et sous-systèmes d'évaluation foncière :

- 1° mandater la Ville de Montréal en vue de réaliser divers travaux d'entretien et d'amélioration du logiciel « GEM », pour un montant n'excédant pas 270 000 \$ taxes incluses;
- 2° d'autoriser le Service des finances à déboursier les sommes requises selon les besoins.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0365

Délégation de compétence du conseil d'agglomération au conseil de la ville concernant les services reliés à la gestion des compteurs d'eau - TP2008-038 (Ra-1409)

Considérant que le conseil d'agglomération possède la compétence exclusive sur l'alimentation en eau;

Considérant que le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery est disposé à assumer la gestion des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec;

Considérant qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de déléguer, au conseil de la ville jusqu'au 1^{er} juillet 2013, une partie de la compétence du conseil d'agglomération en matière d'alimentation en eau, à savoir la gestion des compteurs d'eau;

2° de mettre à la disposition du conseil de la ville les budgets de l'agglomération requis pour la réalisation de ces tâches.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0366

Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85, et visant à constituer les zones « RA/B-45 » et « RA/B-46 », « RB/A-19 », « RB/B-11 » et à agrandir la zone « PA-11 », à même la totalité de la zone « AB-24 » et une partie de la zone « PB-3 », afin d'y autoriser des usages d'habitation et public (développement résidentiel Couture), REGVSAD-2007-042, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-144 (Ra-1410)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85, et visant à constituer les zones « RA/B-45 » et « RA/B-46 », « RB/A-19 », « RB/B-11 » et à agrandir la zone « PA-11 », à même la totalité de la zone « AB-24 » et une partie de la zone « PB-3 », afin d'y autoriser des usages d'habitation et public (développement résidentiel Couture), REGVSAD-2007-042 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0367

Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « École nationale en divertissement interactif inc. », relatif au versement d'une subvention pour réaliser les étapes de démarrage et d'opération du projet et appropriation d'un montant de 300 000 \$ - DE2008-069 (CT-DE2008-069) — (Ra-1410)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « École nationale en divertissement interactif inc. », relativement au versement d'une subvention pour réaliser les étapes de démarrage et d'opération du projet « École nationale en divertissement interactif », dont l'objet est de déterminer les

conditions de versement d'une contribution financière de 300 000 \$ pour l'an 1, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° d'approprier un montant de 300 000 \$ à même la réserve financière, pour la réalisation de projets d'écoulant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale;
- 4° d'autoriser le Service des finances à verser un montant total de 300 000 \$ à « École nationale en divertissement interactif inc. », selon les modalités de versement prévues à l'article 5 de l'entente dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de la signature dudit protocole d'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0368

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat en vue des travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité, durant la période d'Expo Québec 2008 - EX2008-018 (Ra-1410)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Les Services McKinnon inc. », en vue des travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2008, pour un montant d'environ 269 997,99 \$ excluant les taxes, avec possibilité de renouvellement pour les éditions 2009 et 2010 et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat. Le montant de ce contrat pourrait varier en fonction du nombre et du type d'activités de la programmation définitive d'Expo Québec 2008 et le taux horaire, pour tous les services supplémentaires qui pourraient être requis par ExpoCité, sera facturé à 24,98 \$ pour un préposé au nettoyage et à 23,98 \$ pour un préposé à la manutention.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0369

Acquisition, de gré à gré, d'une mise à jour du logiciel MED®, soit le logiciel Csoft®, pour le système d'exploitation servant à l'assainissement de la rivière Saint-Charles - IN2007-110 (CT-2160394) — (Ra-1410)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, de gré à gré, auprès de la firme « BPR Groupe-conseil », le bloc B du logiciel Csoft®, temps réel, pour un montant de 282 187,50 \$ incluant les taxes;
- 2° d'autoriser les directeurs des Services de l'ingénierie et des technologies de l'information et des télécommunications à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'acquisition du bloc B (Csoft®, temps réel) du logiciel Csoft®.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0370

Approbation des prévisions budgétaires supplémentaires pour 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2008-004 (CT-OM2008-004) — (Ra-1410)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget supplémentaire 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec, accordé par la Société d'habitation du Québec;
- 2° d'autoriser le versement d'un montant de 190 000 \$ pour la réalisation des travaux;
- 3° d'autoriser un virement budgétaire au montant de 190 000 \$, à même le poste contingent de compétence d'agglomération.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour des services professionnels et du personnel d'appoint ainsi que sur l'acquisition des biens et services requis pour le déploiement et la mise en service du progiciel GRC-OT et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 376 - DG2008-061 (Ra-1410)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi que l'acquisition des biens et services requis pour la réalisation des travaux préparatoires et de mise en service du progiciel de traitement et de suivi des requêtes produites par les citoyens relativement à des services municipaux relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 2 131 453 \$ pour l'acquisition du matériel, l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 383 - AT2008-214 (Ra-1410)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement permettant la construction d'une habitation multifamiliale sur une partie du lot numéro 1 303 381 du cadastre du Québec situé au nord du chemin Sainte-Foy dans le cadre du programme de logement social Logement abordable Québec.

Ce règlement contient des normes d'urbanisme particulières, notamment quant aux usages autorisés, qui modifient le *Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*, pour la partie du lot mentionné précédemment concernée par cette construction, pour permettre la construction de cette habitation.

Ce règlement modifie également le *Règlement sur les dispositions du règlement de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels*, en excluant de l'application des articles 6 à 8 de celui-ci, l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale pour la partie du lot mentionné précédemment concernée par cette construction, lorsque le demandeur est une personne morale sans but lucratif.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0373

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration de certains équipements sportifs ou de loisir qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 353 - LS2008-023 (Ra-1408)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant divers travaux d'amélioration de certains équipements sportifs ou de loisir qui relèvent de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 295 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0374

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire en paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 361 - TP2008-034 (Ra-1408)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de cloisonnement et de ventilation de l'espace occupé par les bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau afin de les isoler des locaux administratifs existants ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 750 000 \$ pour les travaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0375

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le sens de la circulation aux intersections de certaines rues relativement à l'intersection du boulevard Bastien et de la rue Saint-Alphonse, R.A.V.Q. 365 - AT2008-155 (Ra-1406)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le sens de la circulation aux intersections de certaines rues* afin d'y retirer l'interdiction relative au virage à gauche pour un véhicule circulant sur

le boulevard Bastien, en direction est sur la rue Saint-Alphonse.

Ce règlement supprime également l'obligation d'effectuer un virage à droite ou à gauche sur le boulevard Bastien pour un véhicule en provenance de l'entrée de l'immeuble portant les numéros civiques 2375 et 2475, boulevard Bastien.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0376

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'application, pour 2008, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'établissement d'un inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 366 - EN2008-031 (Ra-1409)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'achat de véhicules à faible taux d'émission ou d'équipements auxiliaires à installer sur certains véhicules et autobus, la participation à des projets d'efficacité énergétique au niveau des immeubles, la réalisation de projets visant à promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs, l'acquisition et l'installation de panneaux de signalisation interdisant la marche au ralenti et la réalisation de campagnes de sensibilisation pour assurer l'application du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'établissement d'un inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries.

Ce règlement ordonne également l'engagement du personnel d'appoint afin d'assurer la coordination et la mise en application dudit plan ainsi que la mise à jour de l'inventaire des risques environnementaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour la réalisation des travaux, les acquisitions prévues et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0377

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection à l'incinérateur régional de Québec ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 370 - GI2008-060 (Ra-1409)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection à l'incinérateur régional de Québec ainsi que l'octroi des contrats de services

professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents concernant tant la réalisation d'études et d'expertises que la réalisation des travaux visant sa réfection, sa rénovation et son réaménagement.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 900 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0378

Appropriation d'un montant de 490 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2008-060 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 490 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 370. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0379

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 371 - IN2008-064 (Ra-1409)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats des services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour la réalisation de certains projets d'agglomération inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2009.

Ce règlement prévoit une dépense de 12 160 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0380

Appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2008-064 (Ra-1409)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 371. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0381

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 152 542 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 377 - AT2008-165 (Ra-1408)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement permettant la construction d'une habitation multifamiliale pour personnes âgées en légère perte d'autonomie comprenant 25 logements sur le lot numéro 2 152 542 du cadastre du Québec, situé à l'intersection de la rue de Modène et du boulevard Pie-XI nord dans l'arrondissement Laurentien ainsi qu'à l'intérieur de la zone CM3, le tout dans le cadre du programme de logement social Accès Logis Québec.

Ce règlement modifie le *Règlement de zonage numéro VB-334-88* de l'ancienne Ville de Val-Bélair pour le lot ci-avant indiqué en y autorisant l'usage « habitation multifamiliale d'un maximum de 25 logements pourvue d'une salle communautaire » en y fixant le nombre minimal de cases de stationnement à 0,75 case par logement et la hauteur du bâtiment à un maximum de 12 mètres.

Ce règlement autorise la localisation du conteneur à déchets dans la marge avant conditionnellement à la réalisation de certains aménagements.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0382

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 378 - TP2008-053 (Ra-1408)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de la dépense et de l'emprunt de 2 350 000 \$ à 4 350 000 \$ pour tenir compte de l'insuffisance de fonds pour permettre l'adjudication du contrat du projet d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal.

Ce règlement apporte également certaines précisions aux travaux visés par la dépense.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0383

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense nécessaire à la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel, pour les années 2007 et 2008, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 379 - AT2008-186 (Ra-1409)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en application de l'entente intervenue entre la ville et la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2007 et 2008.

Le règlement décrète un emprunt de 1 000 000 \$ dont 410 000 \$ seront remboursés en capital, intérêts et frais par la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre de l'entente.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0384

Appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération - AT2008-186 (Ra-1409)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant maximal de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 379. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0385

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 380 - DG2008-088 (Ra-1409)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt décrété d'une somme de 130 000 \$ nécessaire pour les travaux d'infrastructures requis à la mise en place des appareils d'éclairage et des équipements connexes fournis par la Ville de Paris dans le cadre de son projet lumière réalisé à l'hôtel de ville ainsi que pour les services professionnels y afférents.

Ce règlement fait passer de 4 850 000 \$ à 4 980 000 \$ le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété par le Règlement R.A.V.Q. 124.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0386

Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles, R.A.V.Q. 354, tel que modifié - DG2008-104 (Ra-1410)

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles*, R.A.V.Q. 354, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0387

Règlement de l'agglomération autorisant le financement d'une dépense relative aux travaux d'aménagement de la promenade du coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de la terrasse Lucien-Borne à même le surplus accumulé, R.A.V.Q. 384 - AT2008-211 (Ra-1410)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération autorisant le financement d'une dépense relative aux travaux d'aménagement de la promenade du coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de la terrasse Lucien-Borne à même le surplus accumulé*, R.A.V.Q. 384.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0388

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec qui font affaires sur la rive sud du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, R.A.V.Q. 363 - OT2008-006 (Ra-1403)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec qui font affaires sur la rive sud du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*, R.A.V.Q. 363.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0389

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur du Moulin des Jésuites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 369 - AT2008-034 (Ra-1403)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur du Moulin des Jésuites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 369.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0390

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une passerelle pour piétons et d'une piste cyclable ainsi que sur des interventions en matière de signaux lumineux de même que diverses interventions mineures en matière de transport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 372 - AT2008-180 (Ra-1404)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une passerelle pour piétons et d'une piste cyclable ainsi que sur des interventions en matière de signaux lumineux de même que diverses interventions mineures en matière de transport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 372.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0391

Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 374 - AT2008-184 (Ra-1404)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 374.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 20.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs/sm